

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, LE C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1901

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1901

RECTIFICATION A VAN LOON

On trouve dans le tome II de l'ouvrage de Van Loon deux médailles de la famille de Croonendael; l'une ovale, avec revers, datée de 1639 et signée d'Adrien Waterloos, l'autre ronde, uniface, sans date ni signature, mais assez dans la manière de cet artiste pour que, d'accord avec M. A. Pinchart, nous lui en laissions la paternité.



L'auteur de l'*Histoire métallique des Pays-Bas* attribue ces pièces à deux personnages différents : la première (1) à Henri de Croonendael, seigneur de Vliringen, Breethout, Beveren, la Bruyère, etc., conseiller, trésorier, garde des chartes et greffier des domaines et finances du Roi, qui fut créé

(1) VAN LOON, t. II, édition française, page 500; édition hollandaise. p. 522.

chevalier le 20 août 1622 et mourut en 1643; la seconde (1) à son fils Henri de Croonendael, qui lui succéda dans ses charges et ses seigneuries, mais qui, créé chevalier le 10 octobre 1645, mourut le 29 décembre 1665.

L'auteur de l'*Histoire de la gravure des médailles en Belgique* n'a pas cru devoir adopter cette opinion et donne les deux médailles à Henri de Croonendael père (2).



Il est peut-être téméraire de notre part de venir nous insurger contre des autorités telles que Van Loon et que M. Pinchart. Cependant, il nous paraît bien difficile d'admettre que l'une ou l'autre des deux médailles puisse être attribuée à Henri de Croonendael l'ancien.

En effet, d'après la médaille ovale elle-même,

(1) VAN LOON, t. II, édition française, page 501; édition hollandaise, p. 523.

(2) A. PINCHART *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*, p. 46.

le personnage qu'elle représente serait né en 1615. Comment aurait-il été créé chevalier en 1622, c'est-à-dire à l'âge de sept ans ?

D'autre part, s'il s'agit du Croonendael mort en 1643, comment sa qualité de chevalier ne figure-t-elle pas sur cette médaille de 1639 ?

Dans l'hypothèse que nous proposons, au contraire, tout s'arrange à merveille. Henri de Croonendael fils n'ayant été créé chevalier qu'en 1645, il ne peut être, sur la pièce datée, question de ce titre. Celui-ci figure, en revanche, sur la médaille non datée, à côté de la qualification de *regi ab arcanis*, à laquelle Henri de Croonendael père ne nous semble point avoir eu droit. Si l'on adopte notre opinion, on se trouvera donc en présence de deux médailles du même personnage ; l'une datée de 1639, époque à laquelle il n'avait encore ni titre ni fonctions, l'autre, sans date, mais certainement postérieure à 1645, époque de son élévation au rang équestre.

R. RICHEBÉ.
